Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ATTESTATION

Vu l'arrêté du 27 avril 1995 relatif à la création de la commission des matériels de sécurité civile,
Vu l'avis de la commission des matériels de sécurité civile suite à la levée des observations notifiées sur le procès-verbal des essais N° **185-013**, le Ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire décide d'étendre la préconisation au matériel de la société

CONTACT SECURITE

CHAISE DE TRANSPORT

appellation commerciale ou référence

PP2

caractéristiques

nombre de roues : 2
masse (kg) : 9.94

extension (s)

sous le numéro

M.I. 185-013

Le procès-verbal des essais indiqué ci-dessus ainsi que l'attestation de conformité délivrée par l'organisme certificateur, doivent impérativement être présentés en justification de la présente attestation.
Toute modification du matériel par rapport à celui présenté aux essais doit être signalée sans délai à la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles / section des matériels et équipements de sécurité civile.

Fait à Paris le 05/10/2010
Pour le ministre et par délégation,
Pour le chef du bureau du métier de sapeur-pompier,
de la formation et des équipements

José BORY

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 - STANDARD 01.49.27.49.27 - 01.40.07.60.60
ADRESSE INTERNET : www.interieur.gouv.fr